



LE DIF AVEC SOCIEL.NET

DERNIERE MISE A JOUR : le 23 septembre 2010

Guillaume Informatique - 20 Rue Barthélémy Thimonier - ZI La Renardière - 42170 Saint Just Saint Rambert

Tél. : 04 77 36 20 60 - Fax : 04 77 36 20 69 - Email : info@guillaume-informatique.com

Service commercial : nbo@guillaume-informatique.com

Assistance Sociel : sociel@guillaume-informatique.com

SOMMAIRE

A. LES PRE-REQUIS	3
DANS LES PARAMETRES INTERNES.....	3
DANS LA TABLE DES CODIFICATIONS	3
PARAMETRAGE DES ABSENCES	3
B. FONCTIONNEMENT	5
L'OUVERTURE DES DROITS.....	5
LE CALCUL DU DIF.....	5
<i>Détail du calcul :</i>	5
<i>La validation :</i>	6
LE DIF SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL	6
<i>L'historique DIF</i>	6
<i>Les Régularisations</i>	7
<i>Les Formations</i>	8
LE MODULE FORMATIONS	9
LE BULLETIN DE PAIE.....	9
<i>Les heures de formation</i>	9
<i>Le DIF :</i>	10

A. LES PRE-REQUIS

DANS LES PARAMETRES INTERNES

Dans les **Paramètres internes** du module **Outils / Paramétrages**, l'utilisateur a accès aux paramètres suivants concernant le DIF :

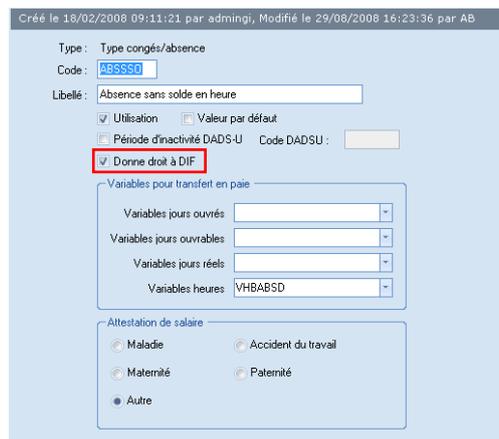
- **AnticipationMaxDIF** : Il s'agit du nombre d'heures maximal de DIF qu'un salarié peut anticiper. Par défaut, un salarié peut anticiper 120 heures de DIF.
- **NbHeuresDIFAnnuel** : Il s'agit du nombre d'heures accumulé annuellement par un salarié à plein temps. Par défaut, un salarié à plein temps accumule 20 heures de DIF.
- **NbHeuresPlafondDIF** : Il s'agit du nombre d'heures maximal de DIF qu'un salarié peut accumuler. Par défaut, un salarié peut accumuler un maximum de 120 heures de DIF.
- **NbJoursOuvDIFCDD** : Il s'agit du nombre de jours d'ancienneté nécessaire à un salarié en CDD pour que ses droits au DIF soient ouverts. Par défaut, il faut 122 jours (4 mois) d'ancienneté à un CDD pour que ses droits soient ouverts.
- **DateDebutDIF** : Il s'agit de la date à laquelle le DIF a été mis en application. Par défaut, cette date est fixée au 7 mai 2004.
- **CalculDIFHeuresRealisees** : Ce paramètre indique si le DIF est calculé à partir des heures de travail payées au salarié (valeur : **oui**), sinon le DIF est calculé à partir du temps de travail prévu sur le contrat de travail (valeur : **non**). Par défaut ce paramètre est à **non** (calcul du DIF à partir du contrat de travail).

DANS LA TABLE DES CODIFICATIONS

Les codes **états de formations** sont pré renseignés sur la table des codifications suivante **Etat de formation**.

PARAMETRAGE DES ABSENCES

D'une manière générale, les périodes d'absence ne donnent pas droit au DIF sauf dans certains cas particuliers. Ainsi, il est possible de paramétrer quels types d'absence donnent droit au DIF et quels types n'y donnent pas droit.



Créé le 18/02/2008 09:11:21 par admini, Modifié le 29/08/2008 16:23:36 par AB

Type: Type congés/absence
Code:
Libellé:
 Utilisation Valeur par défaut
 Période d'inactivité DADS-U Code DADSU :
 Donne droit à DIF
-Variables pour transfert en paie
Variables jours ouvrés
Variables jours ouvrables
Variables jours réels
Variables heures VHBABSD
-Attestation de salaire
 Maladie Accident du travail
 Maternité Paternité
 Autre

Il est possible de saisir des exceptions directement sur les absences. Si l'option « Donne droit au DIF » est paramétrée à **oui** ou **non**, on force par rapport à ce qui est paramétré au niveau du **type**. En revanche, si l'utilisateur choisit l'option **type**, le paramétrage du type de l'absence est repris.

Créé le 04/05/2009 08:50:40 par AB

Congés/Absence | Commentaires(s)

Informations générales

Salarié LOMBARDO Eva. (000025)

Du 03/06/09 à 08:30 au 03/06/09 à 12:00

Type ABSSDJ - Absence sans solde en jour

Contrats de travail

Contrat de travail	Solde CP	Solde CA
ALL SERVICES SARL AB - Prestataire - AUXILIAIRE ...	0	0

Nb jours / heures

Mois	Nb. jours ouvrés
juin 2009	1

⚠ Vérifiez le calcul du nb de jours d'absence du salarié !

Planning Intégrer cette absence dans le planning

Bulletins de paie Afficher dans le libellé des congés/absences des bulletins de paie

Donne droit DIF Type Oui Non

Renseignements complémentaires (attestation de salaires)

Motif de l'arrêt

Dernier jour travaillé 02/06/2009 Date de reprise 04/06/2009

Accident du travail 06/07/2009 Type d'arrêt Initial Prolongation

Situation date arrêt

Période subrogation 06/07/2009 au 06/07/2009

B. FONCTIONNEMENT

L'OUVERTURE DES DROITS

La date à laquelle le DIF a été mis en application est le 7 mai 2004. Elle est enregistrée dans le paramètre interne **DateDebutDIF**. Tous les calculs se feront au plus tôt à partir de cette date. Peuvent bénéficier du DIF :

- Les salariés en contrat de travail à durée indéterminée ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise. Ce droit leur est ouvert qu'ils soient employés à temps complet ou à temps partiel. Dans ce dernier cas toutefois, la durée des droits acquis au titre du DIF est calculée au prorata de leur durée de travail.
- Les salariés en contrat à durée déterminée ayant un nombre de jours d'ancienneté égale au paramètre NbJoursOuvDIFCDD. Par défaut, il faut 122 jours (4 mois) d'ancienneté à un CDD pour que ses droits soient ouverts.

LE CALCUL DU DIF

Les éléments pris en compte pour le calcul du DIF sont :

- le temps de travail prévu dans le contrat de travail du salarié ou les heures payées par le salarié
- les régularisations
- les formations
- les absences

Attention concernant la période du premier calcul : si le calcul DIF se fait à partir des heures payées (paramètre interne **CalculDIFHeuresRealisees** =oui), le début de la période de calcul sera le mois de la première paie calculée dans Sociel .net. Dans le cas contraire il s'agira de la date d'embauche.

On devra donc saisir des régularisations pour la période avant le 1^{er} calcul de paie dans Sociel.net.

Pour les autres calculs, ils se feront à partir du dernier calcul validé.

Le calcul sur une période de plusieurs mois se fait en cumulant le calcul mois par mois.

DETAIL DU CALCUL :

Prenons l'exemple d'un démarrage de paie sur Sociel.net en janvier 2008 et d'un premier calcul de DIF au 31/12/2009 pour un salarié à temps plein embauché avant le 7 mai 2004 :

Calcul sur le 1^{er} mois :

- la date de début de période de calcul est le 01/01/2008,
- la date de fin de période de calcul est le 31/01/2008,
- pas d'absence pendant la période,
- la durée de la période est : 31j,
- la fraction de l'année est : $31j / 365j = 0.0849$ (arrondie à 4 décimales),

- le prorata temps partiel est de :
 - **1** si on calcule à partir des heures de contrats puisqu'il s'agit d'un temps plein,
 - **0.86** si on calcule à partir des heures payées : par exemple 130.42 heures payées en janvier 2008, ce qui fait un prorata de $(130.42 \text{ h} / 151.67\text{h}) = 0.8598$
- les droits acquis = nombre d'heures DIF annuel * la fraction de l'année * prorata temps partiel, soit : $20\text{h} * 0.0849 * 1 = \mathbf{1,69\text{h}}$ ou $20\text{h} * 0.0849 * 0.8598 = \mathbf{1,46\text{h}}$

Calcul sur le 2^{ème} mois :

- la date de début de période de calcul est le 01/02/2008,
- la date de fin de période de calcul est le 29/02/2008,
- pas d'absence pendant la période,
- la durée de la période est : 29j,
- la fraction de l'année est : $29\text{j} / 365\text{j} = \mathbf{0.0795}$ (arrondi à 4 décimales),
- le prorata temps partiel est de :
 - **1** ou **0.8648** ($131.17 \text{ h} / 151.67\text{h}$)
- les droits acquis = nombre d'heures DIF annuel * la fraction de l'année * prorata temps partiel, soit : $20\text{h} * 0.0795 * 1 = \mathbf{1,59\text{h}}$ ou $20\text{h} * 0.0795 * 0.8648 = \mathbf{1,38\text{h}}$

Soit DIF acquis cumulé sur janvier/février : $1.46 + 1.38 = 2.84\text{h}$. Etc. jusqu'au 31/12/2009

LA VALIDATION :

Dès que le calcul du DIF est correct, il peut être validé afin d'être enregistré dans l'historique et d'améliorer les performances du prochain calcul.

LE DIF SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL

Les droits au DIF pour un salarié peuvent être consultés sur le contrat de travail dans l'onglet **FORMATION**. Cet onglet permet de calculer les nouveaux droits, de saisir des régularisations, et de mettre à jour les formations, de consulter le DIF disponible.

L'HISTORIQUE DIF

Il s'agit de la liste de tous les calculs effectués.

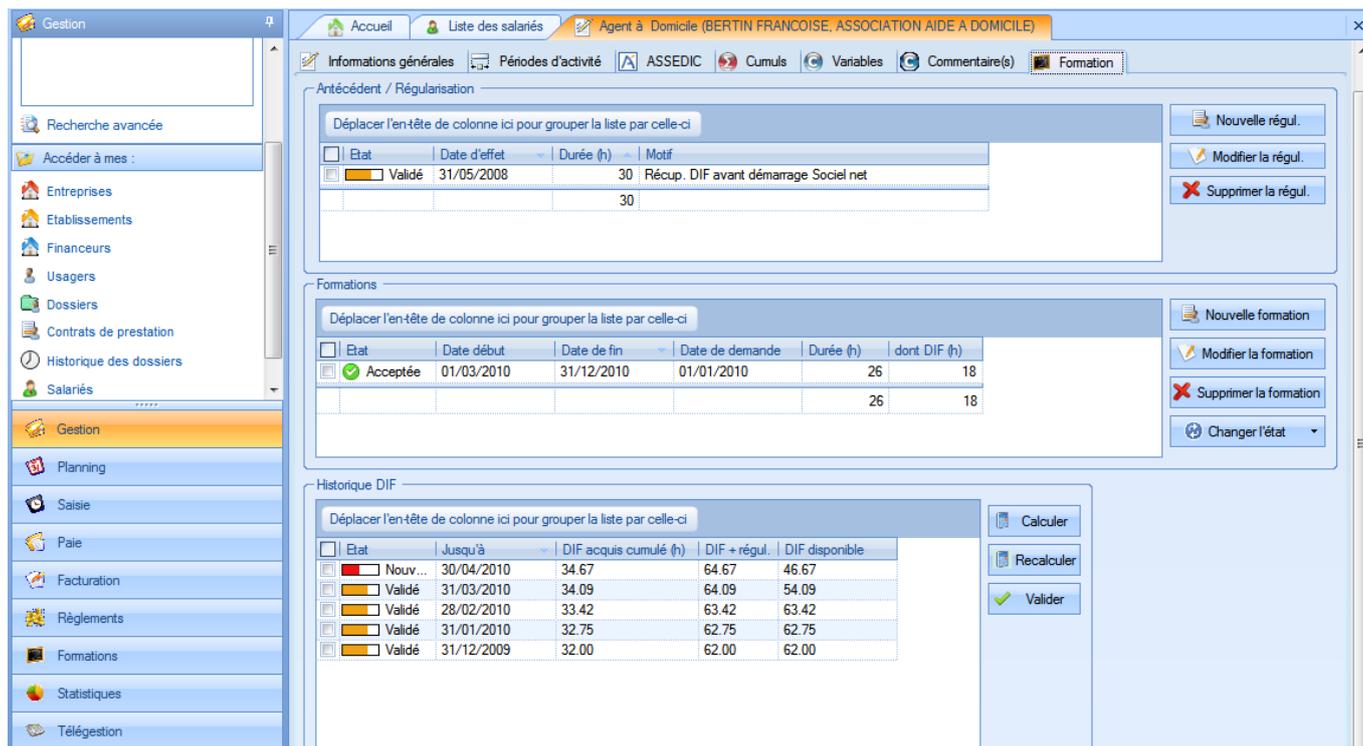
Si le calcul DIF se fait à partir des heures payées, le début de la période de calcul sera le mois de la première paie calculée dans Sociel .net. Dans le cas contraire il s'agira de la date d'embauche.

Les calculs peuvent se faire mois par mois ou sur une période plus longue, et ceci jusqu'au mois de paie en cours.

Le dernier calcul peut être recalculé tant qu'il n'a pas été validé.

Un nouveau calcul ne pourra être fait que si le dernier a été validé.

C'est le dernier calcul effectué qui apparaîtra sur la fiche de paie, qu'il soit validé ou non.



The screenshot shows the 'Antécédent / Régularisation' section with a table of regularization records:

Etat	Date d'effet	Durée (h)	Motif
<input checked="" type="checkbox"/> Validé	31/05/2008	30	Récup. DIF avant démarrage Sociel net
		30	

The 'Formations' section shows a table of training records:

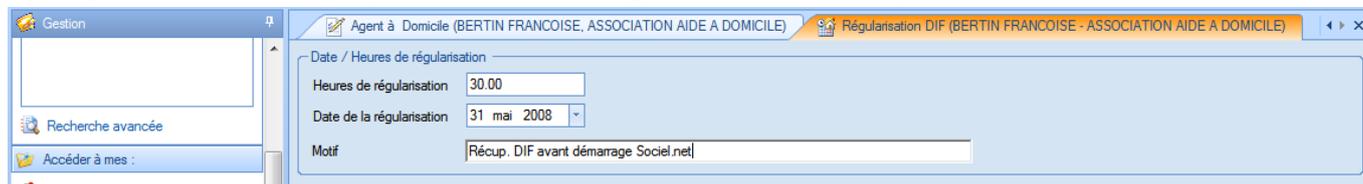
Etat	Date début	Date de fin	Date de demande	Durée (h)	dont DIF (h)
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée	01/03/2010	31/12/2010	01/01/2010	26	18
				26	18

The 'Historique DIF' section shows a table of DIF history:

Etat	Jusqu'à	DIF acquis cumulé (h)	DIF + régul.	DIF disponible
<input checked="" type="checkbox"/> Nouv...	30/04/2010	34.67	64.67	46.67
<input checked="" type="checkbox"/> Validé	31/03/2010	34.09	64.09	54.09
<input checked="" type="checkbox"/> Validé	28/02/2010	33.42	63.42	63.42
<input checked="" type="checkbox"/> Validé	31/01/2010	32.75	62.75	62.75
<input checked="" type="checkbox"/> Validé	31/12/2009	32.00	62.00	62.00

LES REGULARISATIONS

Une régularisation de DIF comporte une durée de régularisation en heures, une date d'effet et un motif.



The screenshot shows the 'Régularisation DIF' form with the following fields:

- Heures de régularisation: 30.00
- Date de la régularisation: 31 mai 2008
- Motif: Récup. DIF avant démarrage Sociel.net

Elle permet de saisir le DIF acquis pour la période avant le 1er calcul de paie dans Sociel.net, pour cumuler le DIF acquis sur des contrats précédents, ou pour rectifier le calcul en plus ou en moins.

La date d'effet ne pourra jamais être antérieure à la date du dernier calcul du DIF **validé**.

La régularisation sera validée au moment de la validation du calcul si la date de régularisation est antérieure ou égale à celle du calcul et ne sera plus modifiable.

La durée de cette régularisation sera ajoutée au DIF acquis dans la colonne « DIF + régul. », soit dans l'exemple ci-dessus :

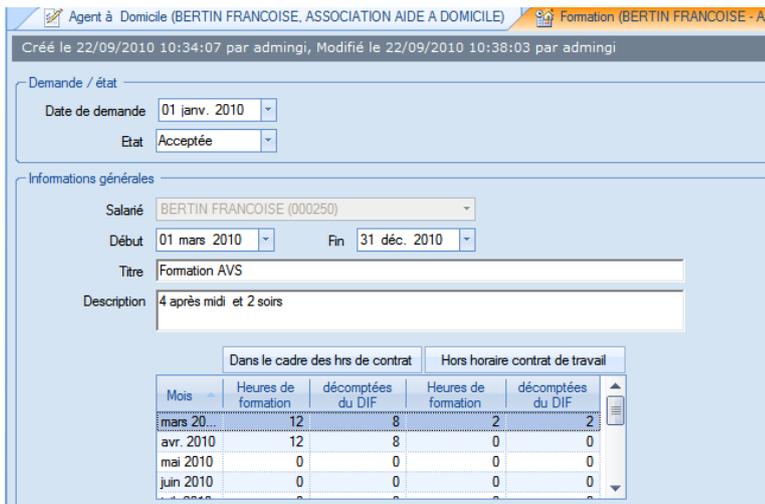
Pour une date de début première paie sur sociel.net au 1/6/2008.

- Régularisation au 31/05/2008 : 30h
- DIF acquis du 1/6/2008 au 31/12/2009 : 32h
- DIF + régul. : 32 + 30 = 62h
- DIF disponible au 31/12/2009 : 62h

LES FORMATIONS

Une formation peut être saisie sur plusieurs mois, elle comporte :

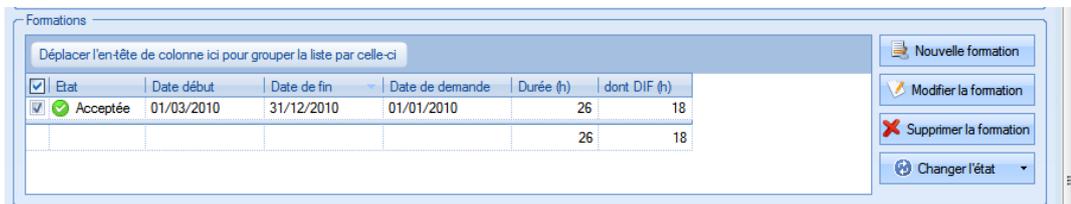
- une date de demande, un état (en attente, acceptée et refusée), une date de début, une date de fin,
- un titre, une description,
- une durée de formation (en heure) / mois, dans le cadre du contrat de travail,
- le nombre d'heures à prendre en compte dans le calcul du DIF / mois, dans le cadre du contrat de travail,
- une durée de formation (en heure) / mois, hors contrat de travail (cours du soir par exemple),
- le nombre d'heures à prendre en compte dans le cadre au DIF / mois, hors contrat de travail.



Mois	Dans le cadre des hrs de contrat		Hors horaire contrat de travail	
	Heures de formation	décomptées du DIF	Heures de formation	décomptées du DIF
mars 2010	12	8	2	2
avr. 2010	12	8	0	0
mai 2010	0	0	0	0
juin 2010	0	0	0	0

Impact Paie : chaque colonne correspondra à une rubrique de paie prédéfinie dans le paramétrage de paie et donc pourra apparaître sur le bulletin si la formation est acceptée.

Sur le contrat de travail on verra apparaître le nombre d'heures prises pendant toute la durée de la formation, soit, dans notre exemple, 26 (12 + 12 + 2) heures dont 18 (8+8+2) à prises dans le cadre du DIF.



Etat	Date début	Date de fin	Date de demande	Durée (h)	dont DIF (h)
Acceptée	01/03/2010	31/12/2010	01/01/2010	26	18
				26	18

Dans l'exemple ci-dessus, pas d'impact sur les calculs avant le mois de mars, par contre :

Calcul au 31 mars :

- Régularisation au 31/05/2008 : 30h
- DIF acquis cumule au 31/03/2010 : **34,09h**
- DIF + régul. : **64,09h**
- Formation sur mars : 10h
- DIF disponible au 31/03/2010 : 64,09h – 10h = **54,09h**

Calcul au 30 avril (qui se fait à partir du calcul de mars) :

- Régularisation au 31/05/2008 : 30h
- DIF acquis en avril : 0,58h
- DIF acquis cumulé au 30/04/2010 : **34,09h** + 0,58h = 34,67h
- DIF + régul. : **64,09h** + 0,58h = 64,67h
- Formation sur avril : 8h
- DIF disponible au 31/03/2010 : **54,09h** + 0,58 – 8h = 46,67h

LE MODULE FORMATIONS

Ce menu va nous permettre :

- De gérer le DIF pour tous les contrats de travail dont les droits sont ouverts.
- De calculer de nouveaux droits ou de recalculer des droits non validés sur une liste de contrats.
- De valider une liste de calculs.
- De gérer globalement les formations de tous les salariés en changeant par exemple l'état d'une formation pour une liste de salarié (la passer à acceptée ou à refusée).

En double cliquant sur ces listes on pourra accéder au contrat de travail du salarié.

LE BULLETIN DE PAIE

LES HEURES DE FORMATION

Après import du nouveau paramétrage de paie, on pourra générer les formations sur le bulletin de paie :

- **10h** de formation au total dans le contrat, dont **8h DIF** et donc **2h hors DIF** et,
- **5h** hors contrat dont **2h DIF** et donc **3h hors DIF**.

Paramétrage cumulé :

Code	Libellé	Base	Taux	Gains	Retenues	Charges patronales	
						Taux	Montant
R1700	Hrs Formation	10.00					
R1999							
R2000	Salaires horaires de base (Hrs saisies - Taux horaire)	10.00	0.0000	0.00			
R2999							
R4999							
R5700	Allocation de Formation (hors contrat)	5.00	4.0000	20.00			

Paramétrage détaillé :

Code	Libellé	Base	Taux	Gains	Retenues	Charges patronales	
						Taux	Montant
R1701	Hrs Formation DIF	8.00					
R1702	Hrs Formation hors DIF	2.00					
R1999							
R2000	Salaires horaires de base (Hrs saisies - Taux horaire)	10.00	0.0000	0.00			
R2999							
R4999							
R5701	Allocation de Formation DIF (hors contrat)	2.00	4.0000	8.00			
R5702	Allocation de Formation hors DIF (hors contrat)	3.00	4.0000	12.00			

LE DIF :

Par défaut il est prévu d'imprimer sur le bulletin de paie le solde DIF au dernier calcul effectué, validé ou non, avec la date du dernier calcul, tous les mois.

Période	Congés payés			Congés ancienneté		Modulation			
	Acquis	Pris	Solde	Pris	Solde	Mensuel	Cumulé	Solde au 31/07/10	Pris mois
2008-2009	30.00	30.00	0.00	0.00	1.00	-63.00	-55.68	34.79	0.00
2009-2010	25.00	0.00	25.00	0.00	1.00				
2010-2011	5.00	0.00	5.00	0.00	0.00				

Si on ne souhaite pas le faire apparaître ou le faire apparaître que certains mois, il est prévu un paramétrage de l'édition du bulletin au niveau de la fiche établissement :

